2e. ANNÉE, No. 37. MANITOBA. SAMEDI, 19 AVRIL, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exige d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 00 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 19 AVRIL, 1873. Redige par un Comite de Collaborateurs.

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualite et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c , &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire anterieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10. 1872. j-n-o

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le present requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.

Nouveau Magasin d'Epicerie

Les soussignes désirent annoncer aux habitants de Winnipeg et des paroisses environnantes qu'ils viennent d'ouvrir

UN GRAND ASSORTIMENT D'EPICERIE

DANS LE

NOUVEAU MAGASIN

Directement en face du nouveau magasin Drever, et à la porte voisine, du côte sud, de la Boulangerie de Devlin, où ils se proposent de vendre d'excellents articles

A PLUS BAS PRIX

qu'aucun autre magasin dans la Province.

Ceux qui veulent acheter feront bien de nous faire une visite et examiner notre assortiment qui consiste principalement en

THÉ,	FARINE d'avoine
SUCRE,	FARINE de blé-d'inde,
CAFE,	FROMAGE,
SYROPS,	CIGARES,
TABACS,	SARDINES,
FRUITS conservés,	MARINADES,
HUITRES,	SAUCES,
RIZ,	ESSENCES,
ORGE PELÉE,	EPICES,
RAISIN de Corinthe,	SUCRERIES,
RAISINS,	HUILE de Charbon
AMANDES,	CHANDELLES,
PRUNES,	SAVONS,

Et plusieurs autres articles.

McGILL & MARSHALL,

Winnipeg, 18 Déc. 1872 3m

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les especes d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Allocution de Notre St. Pere.

Le 8 Janvier, les differentes députations des societes catholiques, reunies sous le nom de Federation Pie, ont été admises à l'audience du St. Père. A une adresse présentée par M. le marquis Cavaletti, et qui contenait une protestation énergique contre la spoliation des couvents, le Saint Père a répondu :

"Je prie Dieu que les vœux que "vous faites parviennent à éclairer "les hommes qui persécutent l'Eglise de toutes les manières, soit en "supprimant les ordres religieux, "soit en apportant leur intervention "sacrilège dans la direction des séminaires. C'est pour moi une bien "grande consolation que ce réveil "général des catholiques pour soutenir les droits de la vérité et de "la justice.

"Il me semble revivre aux temps "dont l'Eglise fait commemoration "le jour de la Toussaint, ce jour où "on rappelle que des âmes chéries "du Seigneur venaient de toutes "les tribus : *ex tribu Zabulon duodecim millia, ex tribu duodecim millia signati.* Dieu avait prédestiné tous "ces hommes à faire partie du nombre des élus ; après ces tribus il "en vint une grande multitude : "*turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus et tribubus et populis.*

"Neanmoins les principaux parmi ces élus demeuraient dans la "capitale, de même que vous appartenez à la capitale du catholicisme.

"Remercions Dieu du bon esprit "qui vous anime et ne désertons "pas la lutte, bien que nous devions "nous attendre, humainement parlant, à quelque chose de pire "encore que l'état actuel ; mais ne "cessons pas de mettre notre confiance dans la miséricorde de Dieu, "et espérons que ce pire état que "l'on peut prévoir n'arrivera pas "jusqu'au point de nous ravir ce "petit reste de tranquillité qui est "indispensable au Vicaire de Jésus "Christ pour gouverner l'Eglise "universelle.

"En attendant je vous donne ma "bénediction, à vous qui avez le "bonheur de posséder le bon esprit "dont je viens de parler Je benis "vos familles que vous élevez selon "les principes de la religion et de "la charité, et je bénis cette ville "de Rome, cette ville sainte, si horriblement souillée et flétrie maintenant par tant d'immoralités et "de désordres.

"Prions et attendons. On pourra "dire que c'est toujours la même "phrase. Une observation semblable "on la faisait aussi à St. Jean l'évangeliste, qui a vécu plus que moi, "puisqu'il a atteint sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Comme il "répétait toujours : Charité, Charité, aimez-vous les uns les autres, "quelqu'un de ceux qui l'approchaient lui dit : "Est-ce que vous "ne savez pas nous dire autre "chose ?" Il répondit : "Si vous "avez la charité, vous avez tout ce "qu'il "vous faut."

"Et saint Jérôme s'écrie en cet "endroit : "Oui ! oui, saint Jean a "fait là une très digne réponse" Je "vous dis de même, mes enfants : "Ayez la charité et la constance "dans la prière et ne craignez rien, "parce qu'à la fin Dieu écoutera "vos voix et fera droit à votre insistance. Alors vous verrez pleuvoir "sur le monde les gages de sa miséricorde, de la même manière que "jusqu'ici nous ne faisons que voir "se succéder les gages de sa justice.

"*Benedictio Dei, etc.*"

LA FEMME DE MENAGE.

Aimables et jeunes lectrices lisez le petit entrefilet suivant avec attention et convainquez-vous que non seulement du balais, mais le balais tout entier joue un rôle dans le ménage.

—L'EVENING JOURNAL d'Albany raconte qu'un jeune homme, nomme Starkley, vient de recourir à une épreuve d'un nouveau genre pour faire choix d'une épouse. Son père désirait qu'il épousât la fille d'un de ses amis. Mais cet ami avait cinq filles et le jeune homme se trouvait fort embarassé pour faire son choix. Toutes les cinq lui semblaient charmantes et bonnes. Enfin il eut recours à l'expédient suivant.

Un jour qu'il était invité à diner dans la famille, il eut l'adresse, quelques instants avant de se mettre à table, de placer sans être vu un balais en travers de la porte qui donnait entrée dans la salle à manger. Puis il attendit le résultat de son expérience.

Arrivée devant cette porte, l'aînée des jeunes filles passa bravement la jambe par dessus l'obstacle et entra dans la salle à manger ; la seconde en fit autant ; la troisième poussa le balai du pied ; la quatrième l'imita ; la cinquième, qui était la plus jeune, se baissa, ramassa le balai et alla le déposer dans un coin.

C'est cette dernière que John choisit. Le marriage a été célebré il y a huit jours, et jusqu'à présent, le jeune homme n'a pas eu à se repentir du choix qu'il a fait.

— La ville de San Ignacio, dans l'Etat de Sinaloa, a ete témoin récemment d'un phénomène singulier ; il a plu du mercure, en si grande quantité que le sol en etait entièrement recouvert. Beaucoup de personnes ont ramassé des gouttes de ce vif argent tombé du ciel, dont des échantillons ont été recueillis pour être soumis à l'analyse scientifique.

—A Noé est attribue l'invention du vin, 2,347 avant J. C. L'aile fut connue au moins 404 ans avant J. C. et la bière est mentionnée par Xénophon en 400. Le plus ancien de nos jeux, le Backgammon, fut inventé par Palamèdes, de Grèce, l'an 1224 avant J. C. Le jeu d'échecs est de date plus récente, et origina 688 ans seulement avant l'ère chrétienne. Le premier cirque fut bâti par Tarquin, en 605 avant J. C. et les premières représentations théâtrales furent données 512 ans aussi avant J. C. ; Thespis écrivit la première tragedie qui fut jouée, 562 avant J. C.

Il est possible que Socrate sû jouer aux echecs, que Sophocle allât au théâtre, et que même l'immortel Homère pût faire la partie de backgammon.

Quant aux instrument de musique, 1,580 ans avant l'ère chrétienne, on connaissait le psalterion, la harpe, le luth et la symbale, les plus anciens de tous. Hyaginus inventa la flute, l'an 1506 avant J. C., Archimède l'orgue, en 220, et Néron jouait de la cornemuse l'an 51 avant J. C.

Les Egyptiens connaissaient les miroirs, et se servaient de faïence ainsi que les Grecs 1,490 ans avant J. C. Les tapis furent en usage 800 ans avant J. C., les clepsydres ou horloges qui mesuraient le temps par la chute de l'eau, furent inventées l'an 158 avant J. C., les cadrans solaires l'avaient été en l'an 550.

On faisait de la brique l'an 2,247 avant J. C. La machine à tourner fut inventée par Tolus, l'an 1,220 avant J. C. Les Chinois se servaient de la boussole l'an 1,115 avant J. C., et Anacharsis inventait les soufflets, l'an 569.

LE METIS.
SAMEDI, 19 AVRIL, 1873.

Les meilleurs termes.

Depuis un certain temps notre politique locale n'offre pas un grand nombre d'incidents bien saillants La Maison du Gouvernement veuve de trois de ses Ministres, n'est plus fréquentée par cette affluence de visiteurs qu'on avait l'habitude d'y voir. Notre Ministre des Travaux Publics est continuellement à son poste, toujours disposé à entreprendre toutes les améliorations requises ; mais il lui faut hésiter et attendre. Et n'allons pas croire que c'est mauvaise volonté de sa part. Tout au contraire. Il a quatre-vingt-dix neuf raisons pour différer les travaux qui nécessitent de grandes dépenses. La première c'est que les fonds lui manquent. On voudra bien nous dispenser des quatre-vingt-dix-huit autres.

L'Hon. M. Norquay attend, comme bien d'autres attendent, comme toute la Province attend.

Et qu'attendons-nous ?

Nous attendons le résultat des négociations de nos Delégués à Ottawa. Nous attendons de nos Gouvernants Fédéraux l'Acte de justice qui permette de faire fonctionner la machine gouvernementale qu'ils ont bien voulu créer à Manitoba. Nous attendons des meilleures conditions financières pour notre Province.

Nous espérons que nos Délégués obtiendront des "meilleurs termes" et notre espérance est très ligitime. Sans discuter à fond toutes les raisons qui militent en faveur de l'augmentation de notre subside, nous ferons quelques considérations sur le sujet.

D'abord, nous avons été constitués en Province, avec tous les éléments du Gouvernement représentatif. tous les rouages du régime constitutionnel. Nous avons un Conseil Exécutif, un Conseil Législatif, et une Assemblée Législative. un système de tribunaux pour l'administration de la justice comprenant une Cour du Banc de la Reine et des Cours de Comté. avec l'accessoire indispensable tel que prison, pénitentiaire, police provinciale. Nous avons de plus l'éducation à encourager, et une multitude de travaux publics absolument nécessaires qui doivent être faits et entretenus par le Gouvernement

Maintenant voyons un peu quelles doivent être nos dépenses.

Il nous faut payer nos cinq ministres, nos sept membres du Conseil Législatif, nos vingt-quatre membres de l'Assemblée Législative. Pour notre Législation, nos impressions officielles, et l'administration de la justice, comme notre population est moitié anglaise et moitie française, il faut que tout se fasse dans les deux langues, ce qui nécessite une dépense proportionnellement double de celle des autres provinces de la Confédération, à l'exception de Québec. Nous avons encore un desavantage immense sur les autres provinces. Lorsqu'elles sont entrées dans la Confédération, elles avaient déjà une organisation constitutionnelle et judicieuse complètes, tandis que pour nous tout était à créer. Depuis la construction d'une Station de Police et la préparation d'un local pour tenir les assises judiciaires, jusqu'au loyer des bureaux du Gouvernement et de la bâtisse parlementaire, avec l'ameublement requis, il nous a fallu payer un prix exorbitant pour tout.

Et pour faire face à toutes ces dépenses, quel subside avons-nous ?

Nous recevons la miserable somme de $67,000. Qu'est-ce que $67,000 pour organiser un système de Gouvernement constitutionnel et le maintenir en opération ?

Et ensuite, si l'on vient à considérer que le moindre article coûte ici le double et souvent le triple de ce qu'il faut payer pour un objet semblable à Ontario ou à Québec, nous le demandons à tous ceux qui veulent se donner la peine d'examiner la question impartialement, que pouvons-nous faire avec $67,000? Où pouvons nous aller avec une pareille somme? On trouvera en Canada plusieurs institutions particulières telles que Colleges, Universites, Hôpitaux ou Asiles, dont les dépenses égaleront ou dépasseront cette somme. Et on voudrait que nous puissions organiser et entretenir un Gouvernement complet avec ce faible montant ! Nous repéterons ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, la chose n'est pas possible.

Un autre point de vue de la question, c'est qu'en outre du subside de $67,000, nous n'avons aucune source de revenu. Manitoba, il est vrai, est riche en superbes terres publiques, propres à l'agriculture et prête à recevoir l'immigration ; mais notre Gouvernement Provincial ne possède pas un seul pouce de ces terres : elles appartiennent toutes à la Puissance. Nouvelle et forte raison pour que la Puissance nous passe des termes plus avantageux.

Nous sommes surpris de voir quelques journaux des autres Provinces s'étonner que nous demandions des meilleurs termes, et proclamer sans examen que nous devrions être satisfaits de ce que nous avons. D'aucuns vont même jusqu'à nous reprocher d'avoir un système de Gouvernement complet dans un pays semblable. C'est très-gracieux de leur part. Sans doute dans leur idée nous aurions dû renoncer à notre droit le plus précieux de sujets anglais, et nous laisser régir par le Gouvernement autocrate d'un McDougall.

Nous ne répondrons que deux mots. Quand les hommes d'Etat canadiens ont voulu nous annexer à la Confédération, ce n'est pas nous qui avons fait notre constitution, l'Acte de Manitoba, mais le Parlement Fédéral. Nous l'avons accepté telle qu'elle était. En nous accordant cette constitution, le même Parlement Federal devait pourvoir au moyen de le faire fonctionner.

Maintenant nous devons le dire nous trouverions étrange si on hésitait à augmenter notre subside. Nous ignorons combien nos délegues pensent obtenir. Les journaux nous apprennent qu'ils reclament $200,000. Nous croyons qu'ils auraient dû demander au moins $400,000 Lorsque nous voyons les centaines de mille piastres que l'on prodigue, judicieusement sans doute, dans les autres provinces, $100,000 pour un chemin, $200,000 pour un pont, $300,000 pour un canal etc, nous sommes surpris qu'on ne voie pas de suite l'insuffisance absolue de notre subside entier se montant à la modique somme de $67,000 Les travaux en question, nous l'admettons sont nécessaires, et la Puissance ne doit pas lésiner; mais lorsqu'il s'agit d'une Province entière, d'une Province importante, où tout est nouveau, où tout est à créer, de laquelle dépend un territoire grand comme un continent, nous comprendrions encore moins une lesinerie.

Manitoba, outre ses avantages propres, sera longtemps la clef et l'entrepôt du Nord-Ouest. Plus elle avancera et progressera rapidement, plus vite le grand Nord-Ouest sera en état de developper ses incalculables ressources et plus promptement il nous versera ses immenses richesses, dont profitera non-seulement notre Province, mais la Puissance en general.

Voilà une considération qui ne doit pas être negligée dans les meilleurs termes que nous demandons. Esperons que nos hommes d'Etat examineront cette importante question avec toute l'attention qu'elle merite, et nous feront justice. Nous avons aussi lieu d'esperer que la presse des autres Provinces en général envisagera les choses à un point de vue plus élevé que l'ont fait certains journaux.

Les Sioux.

Au commencement de la semaine il circula une rumeur annonçant qu'un parti de Sioux avait fait une attaque sur l'établissement du Portage, et avait tue plusieurs personnes. Grande alarme tout d'abord. Mais on a bien vite appris que la rumeur était fausse. Il s'agit tout simplement d'une tentative de vol faite par quelques Sioux campés au milieu même de l'établissement. Ainsi il n'est pas question d'une aventure de sauvages sanguinaire et fantastique, avec multitude de chevelures enlevées, comme on en voit dans les romans ; mais d'un larcin vulgaire comme il s'en fait souvent dans Winnipeg.

Nouveaux Arrondissements Scolaires.

A une assemblée du Bureau d'Education qui eut lieu le 3 courant, les modifications suivantes ont eu lieu dans les limites des arrondissements scolaires.

L'arrondissement de la Baie St. Paul a été divisé en deux comme suit :

Baie St. Paul Ouest :—Depuis la limite Ouest de la Division Electorale, jusqu'à la ligne Est du lot de James Green.

Baie St. Paul Est :—Depuis la ligne Est du lot de James Green jusqu'à la limite Est de la Division Electorale.

L'arrondissement de Poplar Point a été divisé comme suit :

Poplar Point Ouest :—Depuis la ligne Ouest du lot de George Setter jusqu'à la ligne Ouest du lot de Matthew Cook.

Poplar Point Est :—Depuis la ligne Ouest du lot de Matthew Cook jusqu'à la limite Est de la Division Electorale.

L'arrondissement de Kildonan a été divisé comme suit :

Kildonan Ouest :—La partie de la Division Electorale qui se trouve du côté Ouest de la Rivière Rouge.

Kildonan Est :—La partie de la Division Electorale qui se trouve du côté Est de la Rivière Rouge.

L'arrondissement de Springfie'd a été défini comme suit: Il aura l'Eglise Episcopale pour centre et s'étendra à trois milles dans toutes les directions.

Sur pétition de certains contribuables de Winnipeg, l'école catholique Romaine actuellement existant à Winnipeg, a été reconnue et constituée comme école séparée, en vertu de l'acte passé à la dernière session.

L'inondation.

Plusieurs personnes ont craint sérieusement une inondation pour ce printemps. Ces jours derniers une nouvelle annonçant que l'eau était montée de vingt pieds à Moorehead ne contribuait pas peu à augmenter cette crainte. Mais par une dépêche de jeudi, on voit que la rivière n'a pas débordé à Moorehead. A George town, l'eau s'est répandue un peu sur les terres. A la Grande Fourche, il n'y avait aucun indice d'inondation. Comme la neige est à peu près toute fondue à l'heure qu'il est, nous n'avons nullement à craindre d'être inondés. Aux trois endroits que nous venons de mentionner, la rivière était déjà libre jeudi.

La traverse.

Le Gouvernement a reçu une pétition signée par un grand nombre de citoyens demandant que la traverse de la Rivière Rouge soit transferée vis-à vis l'extrémite de la rue Notre Dame du côté Ouest, ce qui correspondrait du côté Est à peu près à l'endroit où aboutit la Route Dawson. Et nous apprenons que l'Hon. M. Norquay s'est declaré favorable à ce projet. Tant mieux pour les pétitionnaires. Pour nous, ce que nous demandons surtout avec instance, c'est que des mesures soient prises pour établir régulièrement la traverse aussitôt que la glace sera partie, et qu'elle soit confiée à des personnes qui puissent la faire fonctionner convenablement.

La fete de Paques a St. Boniface.

La fête de Pêques a été célébré dimanche dernier, à la Cathedrale, avec la pompe accoutumée. Une messe en musique a été executée par le chœur des officiers catholiques de la Garnison sous la conduite de M. Dugast. La bande des élèves du College joua à plusieurs reprises de joyeuses fanfares. Mgr. l'Archevêque, que les fidèles n'avaient pu voir à la cathédrale depuis quatre mois, à cause de sa maladie, assistait paré au Trône. Sa Grâce prêcha elle-même du Trône et donna la Bénédiction Papale.

Nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il y a beaucoup de mieux dans l'état de santé de Mgr. l'Archevêque ; tout porte à croire que les beaux temps du printemps achèveront un retablissement si désire.

PARLEMENT DU CANADA.

Le bill pour abolir le double mandat a soulevé une forte discussion à la Chambre des Communes.

M. Masson a proposé le renvoi à six mois. Sa motion a été perdue par 56 contre 97.

M. Bellerose a proposé en amendement : Que cette Chambre tout en affirmant son droit de législater sur la question du double mandat croit plus à propos de laisser la question de son abolition aux Législatures locales, si elles trouvent que la double représentation leur est désaventageuse. L'amendement a été perdu sur la même division de 56 contre 97.

Le bill relatif au scrutin secret a subi sa 2de lecture. Les membres de Selkirk et Lisgar se sont déclarés en faveur du bill, et le membre de Marquette l'a opposé. Sur division il a été adopté par une majorité de 22.

La question de la Police de la Puissance dans Manitoba a donné lieu à un débat animé. Elle doit être entièrement retranchée ou complètement modifiée.

La question de la coupe du foin est venue sur le tapis, sans avoir été réglée. L'intention des autorités semble être d'accorder une faible somme d'argent en compensation de ce privilege. M. Cunningham doit mettre la question devant la Chambre par résolution.

Un Comité a été nommé pour examiner la question du chemin le plus court pour se rendre en Angleterre.

NOUVELLES LOCALES.

— Nous n'avons pas eu de malle canadienne depuis dimanche.

— M. C. W. Radiger est arrivé par la diligence de mercredi.

— Les canards ont commencé à passer.

— Les citoyens de Winnipeg font des démarches pour organiser un corps de musique.

— Un soldat de l'artillerie, nommé Minty, est décédé à l'hôpital militaire samedi dernier.

— Le moulin à scie de M. Macauley doit être mis en opération aussitôt que la rivière sera libre.

— Le pont de glace est encore solide. La seule difficulté est d'y atteindre. Il est séparé du rivage par 30 ou 40 pieds d'eau.

— Nous avons eu une tempête de neige au commencement de la semaine. Mais depuis le temps est beau.

— Les constructions se poursuivent avec activité dans Winnipeg. Dans toutes les directions on entend le marteau de l'ouvrier, et les bâtisses s'élèvent avec une rapidité étonnante.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Les Délégués de Manitoba ont été invités à diner chez l'Hon. M. Langevin.

— La Législature d'Ontario a été prorogée le 29 mars dernier après avoir passé 167 actes, dont 165 ont été sanctionnés et 2 réservés.

— Il y a des inondations dans plusieurs endroits d'Ontario. Chatham, Thamesville et quelques autres villes sont submergées.

— Le 26 mars il est tombé deux pieds de neige à Ottawa. La même tempête de neige s'est fait sentir dans la Province de Québec.

— Une assemblée a eu lieu à Montreal pour aviser aux meilleures mesures à adopter pour prevenir ou diminuer les désastreux effets des incendies.

— Il vient d'être perpétré un odieux attentat sur la personne d'un canadien-français du nom de Larousse. Ce dernier était venu à la ville avant-hier et ne partit que tard dans la soirée pour retourner à sa demeure, située quelque part sur la Gatineau. A trois milles de Hull il fut interpellé par un individu de taille herculéenne qui lui demanda la bourse ou la vie. Cette question posée ainsi à brule pourpoint n'intimida pas le brave Latrousse qui, s'armant d'un des bâtons de son traineau se mit sur la défensive, invitant le malfaiteur à se mesurer avec lui. Cette audace sembla déconcerter le bandit qui resta cloué à sa place. Latrousse devenu impatient et irrité, attaqua l'Hercule en lui assénant un vigoureux coup de son gourdin. Le combat s'engagea alors avec acharnement ; et après quelques instants d'une lutte désespérée, le colosse se voyant maltraité, fit entendre un sifflement aigu. Au même instant, Latrousse vit apparaître à quelque distance une douzaine de brigands, venant à la rescousse de leur ami. Latrousse, voyant qu'il lui était impossible de s'éloigner, porta un coup terrible sur la tête de son adversaire qui alla rouler, tout couvert de sang, entre les pattes des chevaux épouvantés. Ce fut la vengeance de Latrousse, qui fut saisi par ces lâches vauriens et blessé assez gravement.

On lui enleva aussi la somme de $25 qu'il avait dans une poche de son vêtement. Le malheureux fut recueilli sur le sol par Edouard Savourney et transporté à une maison voisine où l'on pansa ses blessures.

Les amateurs de ce lâche attentat méritent un châtiment exemplaire et nous espérons que la justice saura le leur infliger.—*C. d'Outaouais.*

— Il y a quelque temps un jeune marchand du nom de Charles Prévost, de Ste. Julienne, comté de Montcalm, vint en cette ville pour acheter des effets et se retira dans l'hôtel de M. Lépine, rue St. Paul. Un soir, pendant qu'il était assis près du comptoir, un étranger entra et demanda au commis s'il voulait lui changer un billet de $100. Ce dernier dit qu'il ne le pouvait, mais le jeune Prevost lui donna le change requis et reçut en retour un billet de $100 de la Banque d'Ontario. Le lendemain matin il s'en servit pour payer un épicier de la rue St. Paul et retourna chez lui.

Le même soir ce marchand en gros déposa ce billet ainsi que d'autres à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord. Le commis le reçut, mais il s'aperçut bientôt que c'était un faux billet, qu'on avait ajouté un zéro à un billet de $10 pour en faire un de $100, et le renvoya au negociant de la rue St. Paul. Celui ci l'expédia immédiatement à M. Prévost, à Ste Julienne.

Mardi, le jeune Prévost vint à Montréal, bien resolu de trouver l'individu qui l'avait ainsi trompé. Jeudi matin il se promenait dans la rue lorsque tout-à coup il vit venir à sa rencontre l'individu en question qu'il reconnut très-bien Il lui demanda : Est-ce à vous que j'ai fait la faveur de changer un soir un billet de $100 dans l'Hôtel Lépine? Oui répondit sans sourciller l'étranger. Eh bien ! répartit M. Prévost de la manière la plus insinuante, voulez-vous me faire une pareille faveur, lui montrant en même temps le billet altéré. L'étranger prit dans sa poche quatre pièces de $20 en or et des petites pièces en argent, les lui donna et reçut le billet altéré. L'un et l'autre se séparèrent sans plus dire mot, l'un probablement pour se cacher et l'autre pour donner le signalement de l'escroc.—*Nouveau Monde.*

BETES A-CORNES POUR L'ANGLETERRE.—L'Hon. M. Cochrane, le nouveau Sénateur de la Division Wellington et l'éleveur bien connu de Compton, recevait dernièrement une dépêche d'Angleterre, pour conclure les négociations d'un achat de dix animaux de son troupeau, savoir : un taureau, six vaches et trois veaux, au prix de dix mille louis sterling, ou près de quarante cinq mille piastres de notre argent. L'offre venait du comte de Dunmore, qui possède déjà plusieurs pièces achetées de M. Cochrane et qui a remporté beaucoup de prix aux exhibitions de ce bétail en Angleterre.—*Pionnier de Sherbrooke.*

—Plusieurs conducteurs des chars urbains, de la compagnie de Troy et Lausingburg, ont été destitués la semaine dernière. Le *Budget* donne pour raison de leur destitution, que ces messieurs avaient un peu trop de mucilage après les doigts. Les *shinplasters*, s'attachaient à eux, au lieu de couler dans les tiroirs de la compagnie.—*Revue National.*

NOUVELLES D'EUROPE.

— 2,500 mineurs du District de Farnworth, Angleterre, se sont mis en grève.

— Une Cour martiale siégeant à Versailles, a condamne Félix Pyat à mort.

— Une conférence républicaine tenue à Sheffield, Angleterre, a passé une résolution en faveur d'un Gouvernement républicain pour l'Angleterre.

— Le Prince Bonaparte a adressé à l'Assemblée une petition, demandant d'être réhabilite dans ses droits de citoyens. Après une discussion très-vive et beaucoup d'excitation, la pétition a été rejetée.

— La guerre cruelle continue en Espagne. Les Carlistes et les troupes du Gouvernement ont eu plusieurs rencontres dans lesquelles les premiers réclament la victoire. Des actes de cruauté sont commis par les deux partis.

— Un americain atteint d'aliénation mentale s'est présenté à la porte du château de Windsor, et demanda à voir la Reine alléguant qu'elle était sa mère. Il fut arrêté par les gardes, et sur menace d'être envoyé à un asile, il promit de quitte l'Angleterre.

Elections Contestes.

Voici les noms des membres de la Chambre des Communes dont les élections sont contestées :

MM. Abbott, Archibald, Baker, Beaty, Bergin, Blain, Blanchet, Boyer, Buell, Cameron, [Cardwell,] Cameron, [Huron,] Carling, Casey, Casgrain, Cauchon, Coffin, Cluxton, Cook, Cutler, Daly, Delorme, De St. Georges, Dodge, Duguay, Edgar, Farrow, Fiset, Gibson, Glass, Higginbotham, Horton, Keeler, Laflamme, Langevin, Mathieu, Mercier, Morrison, O'Reilly, Paterson, Price, Richards, Robinson, Ross, [Durham,] Ross, [Prince-Edouard,] Ross, [Wellington,] Shibley, Smith, [Peel,] Thompson, [Welland,] Tremblay, Trow, Wilkes, Wright, [Pontiac.]

En tout 53, dont 14 de Quebec, et 29 d'Ontario.

Le chemin le plus court.

M. Cartwright a saisi la Chambre des Communes d'un projet qui a rencontre l'approbation générale et ne tardera pas à devenir une réalite. Il s'agit de diminuer la durée des voyages transatlantiques, et de réduire le temps de la traversée à quatre jours. C'est une idée qui doit sourire à tous les voyageurs, à tous les marins d'eau douce qu'épouvante une course sur mer de dix à treize jours.

M. Cartwright choisit comme points de départ deux côtés de l'Atlantique, Valentia en Irlande et Cap Race à Terreneuve, éloignés l'un de l'autre de 1600 milles qui sont les deux endroits les plus rapprochés de l'Amérique et de l'Europe. On calcule qu'il suffirait de 100 heures pour franchir cette distance qui est un peu plus de la moitié de celle qui sépare New-York de Liverpool.

Pour compléter la ligne de communication jusqu'à nous, il faudrait construire un chemin de fer qui irait d'une extrémité à l'autre de Terreneuve ; puis un steamer relierait cette ile avec un des ports du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse, celui qui est le plus rapproché de l'Intercolonial. Ce serait par cette dernière partie du chemin, un trajet de seize heures. On se rend de Valentia à Londres aussi en seize heures. Une fois arrivé sur l'Intercolonial, on ne serait qu'à douze et seize heures de Québec et de Montréal.

A une époque d'activité fièvreuse comme la nôtre, le temps, c'est de l'argent, c'est pourquoi le projet de M. Cartwright a toutes chances de réusir, car il sera bien vu des négociants, et des hommes d'affaires en général. Il est probable que la Compagnie qui se chargera de le mettre à exécution y trouvera son compte car nous devons presumer qu'une foule de voyageurs des Etats Unis prendront de préférence à tout autre cette voie qui permettra d'aller en Europe et d'en revenir en douze ou treize jours; c'est la durée d'un voyage ordinaire.

Par cette ligne on éviterait les nombreux dangers que les steamers ont à affronter entre le Cap Race et New-York ou Québec. C'est entre ces points que les naufrages sont les plus fréquents.

Tous les députes ont bien accueilli le projet de M. Cartwright et la Chambre a nommé un comité spécial qui a mission de l'étudier Nous croyons que dans le rapport qu'il présentera prochainement, il arrivera aux mêmes conclusions que M. Cartwright. —*Minerve.*

NOUVELLES DIVERSES.

— Il s'est fabriqué 624,420 cigars, à Troy, durant le mois de Fevrier dernier.

— Un nommé Elias Jones vient de mourir, à Niagara, à l'âge de 108 ans.

— Où s'arrêtera le génie inventif des Americains.—Un journal nous informe qu'un habitant du Maine doit bientôt demander une patente pour avoir inventé des huitres artificielles qu'il fabrique avec de la pâte du sel et de l'eau. Il place cela dans des écailles dont les huitres ont déjà été enlevées, et les réunies avec un peu de colle. Quand un habitué à moitié ivre, demande une douzaine de mollusques, on les lui apporte toute fraiches de la boutique.

— Suivant l'usage traditionnel, dit le *Courrier des Etats-Unis* du 5 courant, le Congrès a voté, avant de se séparer, un nombre considérable de bills et surtout de bills de crédit, pendant les dernières heures de la session, les votes se sont succédés sans examen même, chacun des deux partis en présence prenant pour divise : passez moi la rhubarbe et je vous passerai le séné. Au nombre de ces bills il en est un qui mérite d'être signalé et qui reflète bien fidèlement l'esprit de ce Congrès vénal dont la carrière a été dignement couronnée par les scandales du credit mobilier. Nous voulons parler du bill augmentant le traitement des membres du Congrès et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Aux termes de la loi adoptée les traitements annuels de ces fonctionnaires sont portés aux chiffres suivants :

Président des Etats Unis.....	$50,000
Vice-président.................	10,000
Président de la Cour suprême	10,000
Juges de la Cour suprême...	10,000
Membres du Cabinet..........	10,000
Sous-secrétaires d'Etat des finances et de l'intérieur .	6,000
Speaker de la Chambre......	10,000
Senateurs, representants et delégues des territoires...	7,500

Cette loi entrera en vigueur, le 5 mars; mais en vertu d'une clause inspirée par un esprit de charite bien ordonnee, elle aura un effet rétroactif pour ceux qui l'ont voté. Autrement dit, les membres du Congrès—senateurs et representants—se sont alloues une gratification de $5,000 chacun avant de se séparer.

On lit dans le *Courrier de l'Illinois* :

Nous offrons nos sincères félicitations à l'Hon. Z. Demeule, membre canadien-français de la Legislature Locale du Minnesota, sur l'activite qu'il déploie dans ses devoirs de représentant et l'influence dont il jouit en Chambre.—Grâce à son dévouement pour ses compatriotes électeurs nos concitoyens de langue française de cet Etat, ont eu l'avantage l'année dernière et cette année d'avoir traduits et imprimes en français mille exemplaires du message du gouverneur à l'ouverture de la session.

Dans les autres Etats et dans l'Illinois en particulier, chaque nationalité de langue étrangère : allemands, scandinaviens et suédois, obtiennent généralement tout le même privilège.

Mais nous ne croyons pas faire erreur en affirmant que seul cette année à part la Louisiane, l'Etat du Minnesota a poussé la justice jusqu'à s'occuper des citoyens de langue française, dans la publication de ce document officiel et important. Dans ce cas, nous sommes certain que l'œuvre de l'Hon. M. Demeules sera appréciée d'une façon toute particulière, parce que le Message du Gouverneur Austin, est un modèle du genre, tant par sa clarté sur l'état des affaires publiques, que par l'élégance du style et le cachet littéraire qui y révèle un homme de haute éducation et d'un talent d'administrateur public hors ligne.

Comment on peut juger d'un jeune homme.—M. Horace Claflin est un marchand de New-York, aussi intelligent que riche. Le 15 fevrier, un jeune homme que son père avait laissé à la tête d'une puissante maison, mais qu'un malheur venait de ruiner de fond en comble, se présente à lui, et lui demanda $10,000 à emprunter.

— Entrez, dit Claflin, prendre un verre de vin.

— Merci, dit le jeune homme, je ne bois pas.

— Prenez un cigare, alors.

— Je ne fume jamais.

— Bien, mais il m'est impossible de vous rendre le service que vous me demandez.

— Très bien, dit le jeune homme, je pensais que vous le pouviez. Bonjour, monsieur.

— Arrêtez un peu, dit Claflin, vous ne buvez pas?

— Non monsieur.

— Vous ne fumez pas?

— Non.

— Et vous ne jouez pas à l'argent ?

— Non, monsieur.

— Bien, dit le généreux marchand avec des larmes dans la voix et dans les yeux aussi, vous aurez ce que vous demandez, et trois fois autant, si vous le voulez.

FATALITE.—Il y a des existences qui semblent fatalement marquées par le doigt du destin : telle semble être celle de M. Delavenne, propriétaire à Solente (Oise).

M. Delavenne, père de sept enfants, après en avoir vu mourir successivement six dans l'espace de quelques années, eut la douleur, il y a environ un an, de perdre sa femme. Ces morts successives avaient fini par abattre le courage et la résignation de M. Delavenne.

Grâce pourtant aux consolations de sa famille et de ses nombreux amis, ce malheureux père consenti a vivre pour l'enfant qui lui restait, jeune homme de seize ans, qu'il plaça dans une pension de Ham. Mais un nouveaux malheur, plus terrible encore s'il est possible, que les precedents, lui etait réserve.

Le jeune Delavenne vint au jour de l'an, passer ses vacances à Solente. Le samedi 4, ce jeune homme, en se promenant aux environs de l'habitation de son père, remarqua un lievre au gite, et aussitôt il eut le desir de le tuer, pour l'offrir à son maitre de pension. Il accourut à la maison et prie son père de prendre son fusil.

Ce dernier résiste d'abord, mais finit par accéder au desir de son fils. Tous deux se mettent en route, et, arrives au lieu dit la Couture du Pre-Saint-Jean, où se trouvait le lievre, le fils prend les devants pour montrer à son pere où gisait l'animal.

M. Delavenne dit alors à son fils de se coucher par terre et de ne pas bouger : au premier coup de fusil, qui n'atteint pas le lièvre, le jeune homme releve la tête, pendant que son père envoyait le second coup ; le malheureux enfant est atteint à la figure par la charge toute entière, et retombe foudroyé.

A cette vue, le père s'élance au secours de son fils, mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre.

Vouloir dépeindre la douleur de ce malheureux est chose impossible ; à ses cris dechirants accoururent les vosiins, qui prodiguent au jeune homme leurs soins desormais inutiles. Ils essaient, mais sans plus de succès, de consoler le père dont la vie desormais ne peut plus être qu'une serie d'amers regrets.

M. Delavenne, dans une position de fortune très-confortable, est justement honoré et considere de ses concitoyens, et le nouveau deuil qui vient de le frapper si fatalement est partagé de tous ceux qui le connaissent.

H. J. MARSHALL.

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg

JAMES STEWART.

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 1er Avril, 1873.

A.	Kirkinthan, Edward
Anderson, John	Kirk, Mrs Mary
Amrauld, Capt.	Kirk, Alexander
Armstrong, Elliott (2)	Kirk, Mrs Alex
B.	L.
Barrett, Mrs	Larivière, B
Barry, W L	Lauder, John (6)
Beer, G W	Lee, Josh
Bellus, Charles H	M.
Bell, Robert (3)	Mahoney, George
Bruce, John	Martel, Antoine
Bruce, Mrs John	Millin, J A
Brewer, Wm	Miller, John (2)
Bradley, Wm	Morrison, Donald
Brunstead, William	Mc.
C.	McAcheney, Miss Elizabeth
Campbell, George	
Carleton, John	McDonald, Alex
Carleton, John W	McDonald, John
Calder, James	McDonald, Coll (2)
Chapman, C F	McDonald, Lauchlin
Clift, William E	McDonald, Roderick
Cook, Robert (2)	McIntyre, Alex
Contway, Arcan	McKenzie, Miss Ann
D.	McCloud, Roderick
Davis, Walter	McLachlan, John (2)
Davidson, Ebenezer	McLoughlan, Peter
E.	McRae, Allan
Edgar, Alexander	McEwan, Hugh
Ewing, Joseph	N.
F.	Nichol, George
Fontaine, Louis	S.
Flakker, William	Shaugrian, F
G.	Sinclair, Mrs Margaret
Glenn, Miss Ann (2)	Sire, George
Garten, Mrs John	Smith, Edward E
H.	Smith, William
Hallett, William	Stinson, Adam
Hancock, Clement	Stevens, Mrs Sarah
Harrison, Damase	Strong, Robert
Hill, Alfd	Sulivan, Michel
I.	T.
Ingraham, John	Thomas, William (2)
J.	W.
Jobin, Louis	Walker, James
Joachim, Henry	Williamson, Ann
K	Whitle, J P
Kahler, Joseph	Wright, A Harland
Keates, William J	Wright, Nathaniel (2)

A. G. B. BANNATYNE, M. P.

Nouveau Magasin d'Epicerie

Les soussignes désirent annoncer aux habitants de Winnipeg et des paroisses environnantes qu'ils viennent d'ouvrir

UN GRAND ASSORTIMENT D'EPICERIE

DANS LE

NOUVEAU MAGASIN

Directement en face du nouveau magasin Drever, et à la porte voisine, du côte sud, de la Boulangerie de Devlin, où ils se proposent de vendre d'excellents articles

A PLUS BAS PRIX

qu'aucun autre magasin dans la Province.

Ceux qui veulent acheter feront bien de nous faire une visite et examiner notre assortiment qui consiste principalement en

THÉ,	FARINE d'avoine
SUCRE,	FARINE de blé-d'inde,
CAFE,	FROMAGE,
SYROPS,	CIGARES,
TABACS,	SARDINES,
FRUITS conserves,	MARINADES,
HUITRES,	SAUCES,
RIZ,	ESSENCES,
ORGE PELÉE,	EPICES,
RAISIN de Corinthe,	SUCRERIES,
RAISINS,	HUILE de Charbon
AMANDES,	CHANDELLES,
PRUNES,	SAVONS,

Et plusieurs autres articles.

McGILL & MARSHALL,

Winnipeg, 18 Dec. 1872 3m

Venez vendre vos Pelleteries.

LES soussignés donnent avis qu'ils achètent

LES PELLETERIES de TOUTES SORTES

Pour lesquelles ils donnent le plus haut prix paye dans la Province.—Paiement en marchandises ou en argent, au choix du vendeur.

Ils achètent aussi les

SOULIERS DU PAYS (Mocassins)

Et paient aussi le plus haut prix.

Place d'affaire :—WINNIPEG.

Dans la nouvelle bâtisse de M. Monchamp, sur la grande rue, entre le Dr. O'Donnell et le magasin Donaldson.

DAOUST ET CHARTRAND.

Winnipeg, 3 Avril, 1873.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnee d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamee ; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mars, 1873.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ÉTABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste sétablissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

ARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exige pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J.&G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charreues,
Herses,
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou [illegible] l'Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le département ci-dessus au

Magasin de la Compagnie
DE LA
BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÉTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secretaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière améliorations, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a fari e, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collége des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars, 1872.

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAHIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

Librairie Catholique

DU
"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumérés sont invitees à visiter la libairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court delai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871